Newspapers by ancestry
https://www.newspapers.com/image/1079041691/

ÉCONOMIE

Protocole d'entente entre les Bourses de Toronto et Londres

Québec ne craint pas le départ éventuel de la Bourse de Montréal

Une disposition semble pourtant ouvrir la porte à un déménagement

FRANÇOIS DESJARDINS

Si l'entente publiée le 9 février par le Groupe TMX et la Bourse de Londres semble permettre à la nouvelle entité de transférer les activités de la Bourse de Montréal vers un autre pays, le cabinet du ministre des Finances ne semble pas nerveux pour autant.

Invité à commenter un article de *La Presse* dans lequel on recensait hier certaines dispositions méconnues de l'entente de 214 pages, dont un qui limite à quatre ans l'engagement concernant la présence de sept Canadiens au conseil d'administration, le ministre Raymond Bachand a paru vouloir minimiser les choses.

«Le ministre n'a pas la même lecture que l'article de ce matin, car les documents sont anciens et ne sont pas destinés au même auditoire, a écrit hier dans un courriel une attachée de presse au cabinet, Alexandra Takech. *Les documents dans lesquels les engagements sont être pris n'ont pas encore été déposés auprès des régulateurs et donc ne sont pas encore publics.»*

«La situation qui prévalait et qui était exprimée dans les documents du 9 février 2011 n'est plus la même aujourd'hui avec la tenue d'une commission parlementaire en Ontario [qui a déposé son rapport cette semaine]. *De plus, il y a eu plusieurs contacts entre le cabinet du ministre des Finances du Québec et les dirigeants du TSX dans lesquels on a fait part de nos exigences minimales»*, a ajouté Mme Takech.

Présentée comme une fusion d'égal à égal, la transaction de 3,2 milliards entre le Groupe TMX et Londres s'articule toutefois autour des deux points suivants: seulement 7 des 15 membres du conseil d'administration seront canadiens au départ, et les actionnaires de Londres posséderont 55 % de la nouvelle entité, contre 45 % pour ceux du TMX.

La Bourse de Montréal, acquise par celle de Toronto en 2008, est spécialisée dans les produits dérivés, c'est à dire les options et les contrats à terme. Or dans les annexes de la *«convention de fusion»*, on autorise le déménagement des unités d'affaires de la nouvelle entité, à condition qu'il subsiste un équilibre entre les unités d'affaires situées au Canada et celles situées au Royaume-Uni et en Italie.

«Montréal possède une expertise reconnue dans les produits dérivés. Mais l'industrie est si dynamique et connaît tellement de bouleversements que ce ne sera peut-être pas éternel», a dit la porte-parole du TMX, Carolyn Quick, en entrevue à *La Presse*.

Par ailleurs, la convention mentionne que quatre ans après la transaction, il serait possible de faire passer de sept à trois le nombre de Canadiens au conseil.

L'Autorité des marchés financiers du Québec, qui possède un droit de veto sur la transaction tout comme sa vis-à-vis ontarienne, entend déjà mener des consultations. Hier, son porte-parole a dit que l'AMF n'est *«pas encore en mesure de faire la lecture fine des détails du projet»*.

Le Devoir

JOSHUA LOTT REUTERS

Les Américains se détournent de la Bourse

New York — De moins en moins d'Américains placent leur argent sur le marché boursier, leur méfiance née de la crise financière continuant de grandir malgré le rebond de Wall Street, surtout dans les couches populaires, selon un sondage publié hier par l'institut Gallup.

Seuls 54 % des Américains détiennent des actions, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un organisme de placement, plan épargne retraite ou fonds de pension. Cette proportion, la plus faible mesurée depuis 1999, ne cesse de diminuer depuis 2007 — année qui a marqué le début de la crise financière et de la récession, quand elle atteignait 65 %. *«Wall Street a encore beaucoup à faire pour regagner la confiance de l'Américain moyen»*, a constaté Gallup.

«La crise financière et les pertes qu'elle a engendrées pour de nombreux investisseurs se sont ajoutées aux plans de sauvetage du gouvernement et aux scandales qui ont touché Wall Street pour détourner de nombreux Américains de l'investissement dans les actions, a ajouté l'institut. *Même si le marché s'est envolé ces deux dernières années, il est difficile pour la plupart des Américains de comprendre ce qui se passe à Wall Street et pourquoi, ce qui les fait hésiter à investir»*, a-t-il poursuivi.

Pendant que les investisseurs se détournaient de la Bourse, le Dow Jones a rebondi d'environ 90 % depuis son plancher de mars 2009, retrouvant ses niveaux de juin 2008.

La situation est contrastée selon les couches sociales, puisque 87 % des Américains gagnant plus de 75 000 $US par an détiennent des actions.

Le régulateur boursier américain, la SEC, a exprimé à plusieurs reprises son inquiétude face à la désaffection des investisseurs individuels, notamment après le «krach éclair» qui a vu le Dow Jones chuter de plus de 9 % en quelques minutes le 6 mai 2010.

Agence France-Presse

Délit d'initié

La Cour suprême refuse d'entendre l'appel de Benoît Laliberté

Ottawa — L'ex-président de Jitec, Benoît Laliberté, devra finalement ouvrir son portefeuille et payer les quelque 800 000 $ auxquels il a été condamné pour délit d'initié: la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre son appel.

M. Laliberté ne voulait pas en appeler de sa condamnation mais soutenait qu'il ne devait payer que 20 000 $ selon son interprétation de l'article de la loi sur les valeurs mobilières qui prévoit les amendes. Le plus haut tribunal du pays a fait savoir hier qu'il n'allait pas se pencher sur sa cause.

M. Laliberté avait été reconnu coupable en 2008 d'une quarantaine de chefs d'accusation pour avoir contrevenu à la Loi sur les valeurs mobilières en 2000 et 2001, au moment où il était président-directeur général de Jitec, une société informatique cotée à la Bourse de Montréal. Durant cette période, M. Laliberté avait acquis des milliers d'actions de Jitec par l'intermédiaire de plusieurs tiers, alors que les déclarations d'initié appropriées n'avaient pas été faites. Puis l'annonce hâtive d'un partenariat avec une entreprise de téléphonie avait fait monter la valeur du titre.

L'Autorité des marchés financiers lui avait ainsi reproché des délits d'initié et la diffusion d'information trompeuse «susceptible d'affecter le cours du titre». Il avait évité la prison parce que ses délits ont été commis avant la modification de la loi en décembre 2002, qui a ouvert la porte à l'imposition d'une peine d'emprisonnement.

La Presse canadienne

ARCHIVES AGENCE FRANCE-PRESSE

BP a déposé ses trois recours mercredi, un an jour pour jour après l'explosion de la plateforme pétrolière.

Marée noire

La pétrolière BP réclame plus de 80 milliards à des tiers

TOM BERGIN

New York — Un an après la marée noire du golfe du Mexique, BP a engagé des procédures pour réclamer plus de 42 milliards de dollars de dédommagements à Halliburton et obtenir une somme similaire de Transocean.

Outre le groupe de services pétroliers, qui avait cimenté le puits à l'origine de la catastrophe, et Transocean, propriétaire de la plateforme de forage Deepwater Horizon, le géant pétrolier britannique va également poursuivre Cameron International.

Les analystes estiment que BP a peu de chances de parvenir à ses fins et tente probablement de contraindre ses anciens partenaires à négocier.

Les trois plaintes ont été déposées mercredi, un an jour pour jour après l'explosion de la plateforme pétrolière, qui avait fait 11 morts. Près de cinq millions de barils de brut s'étaient alors répandus dans les eaux du golfe après le naufrage de la plate-forme et BP risque de devoir verser plusieurs dizaines de milliards de dollars de réparations.

Le groupe basé à Londres n'a pas expressément précisé la somme qu'il entendait réclamer à Halliburton mais il a demandé un dédommagement équivalent à la totalité du coût de la catastrophe, qu'il avait évalué à 42 milliards de dollars, plus les intérêts, les amendes et les frais de justice. BP accuse le groupe de services pétroliers d'avoir dissimulé des informations capitales qui auraient pu empêcher le désastre. Une commission mise sur pied par la Maison-Blanche avait déclaré en octobre que le ciment utilisé pour sceller le puits était instable et pourrait avoir contribué à l'explosion.

Mercredi, BP a aussi déposé plainte devant un tribunal fédéral de la Nouvelle-Orléans contre Transocean pour négligence, affirmant que la plate-forme de forage n'était *«pas adaptée»* à une activité en mer. Transocean a qualifié cette action en justice de *«tentative désespérée»* de BP pour revenir sur un contrat selon lequel la compagnie pétrolière doit assumer la pleine responsabilité de la pollution et des coûts environnementaux. *«La plainte est spécieuse et excessive»*, déclare la société dans un communiqué.

BP accuse également Cameron de négligence, estimant qu'un système de sécurité conçu par le groupe américain n'a pas permis d'éviter la catastrophe. Cameron n'a pas répondu sur le fond, se contentant de souligner que mercredi était la date butoir pour que les sociétés impliquées dans la catastrophe engagent des procédures les unes contre les autres.

Reuters

Le déficit fédéral est bien inférieur aux prévisions de Flaherty

JULIAN BELTRAME

Ottawa — Le déficit budgétaire d'Ottawa a atteint 28,3 milliards, à un mois de la fin de l'année fiscale, ce qui est inférieur d'environ 12 milliards à celui affiché à pareille date l'an dernier. Pour le seul mois de février, le déficit ne s'est chiffré qu'à 600 millions.

Le mois dernier, le ministre des Finances Jim Flaherty avait revu à la baisse le déficit prévu pour l'année financière 2010-2011 pour le fixer à 40,4 milliards, soit environ 5 milliards de moins que sa prévision faite en octobre.

Même sans les chiffres du mois de mars, le déficit d'Ottawa est 12,1 milliards en deçà de sa plus récente estimation. Les économistes ont toutefois précisé que le dernier mois et les ajustements subséquents peuvent provoquer des changements importants concernant la situation financière du pays. Mais l'écart actuel est anormalement important pour la période de l'année.

On ignore cependant toujours dans quelle mesure les dépenses liées au Plan d'action économique du Canada ont déjà été comptabilisées ou non.

Jusqu'à présent, un montant de 14 milliards du déficit est attribuable aux mesures mises en place par le gouvernement pour relancer l'économie canadienne, dont les réductions d'impôts, le financement de projets d'infrastructures et la bonification des prestations d'assurance-emploi.

La Presse canadienne

EN BREF

Les ventes au détail ont progressé de 0,4 % en février au Canada

Les ventes au détail ont progressé au Canada de 0,4 % au cours du mois de février pour s'établir à 37,3 milliards, selon Statistique Canada. Cette avancée vient annuler la majeure partie de la baisse affichée en janvier. Les hausses marquées de prix de l'essence ont contribué à cette performance. Les stations-service, dont les ventes ont augmenté de 1,3 %, ont enregistré une septième hausse en huit mois. La hausse de 1,5 % des ventes en Alberta a compensé les baisses observées au cours des deux mois précédents, celle de 0,7 % de l'Ontario également. Au Québec, le recul de 0,8 % est venu atténuer la hausse des ventes au détail à l'échelle nationale.

– *La Presse canadienne*

Résultats des tirages du : 2011-04-20
6/49 12 15 33 34 38 43 30 comp.
Prochain gros lot approx.: 15 000 000 $
Extra 3841441
Québec 02 03 31 37 40 42 47 comp.
Structure de lots complète sur lotoquebec.com
MAX CE SOIR, 32 MILLIONS $ (approx.)
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

MMQ
La Mutuelle des municipalités du Québec
AVIS DE CONVOCATION
Par ordre du conseil
Assemblée générale annuelle des membres sociétaires de La Mutuelle des municipalités du Québec
Prenez avis que la 9e Assemblée générale annuelle des membres sociétaires de La Mutuelle des municipalités du Québec se tiendra le jeudi 19 mai 2011 à 11 heures à la salle Palace 1 du Best Western Hôtel Universel, 915, rue Hains, Drummondville (Québec).
L'ordre du jour comprend la ratification du Règlement général 1.1 ayant pour objet l'administration générale de la MMQ, lequel constitue principalement une refonte des règlements existants.

Sophie DOWNS
Membre O.P.Q. et R.C.P.Q.S.
Psychologue cli...
Adultes · Couples
25 ans d'expérience
514-861-0630
Vieux-Montréal

Copyright © 2026 Newspapers.com. All Rights Reserved.